

TARIFS ANNUELS 2017 / 2018

La location à la résidence étudiante est indissociable de la pension complète du 1^{er} septembre au 31 mai.

(aucune réduction n'est accordée si l'étudiant désire manger à l'extérieur).

Hébergement

Tarifs du 01.09.2017 au 30.06.2018

Chambre individuelle	3 512.00 €
Chambre double	2 152.00 €

La chambre ouvre droit à l'allocation logement.

Pour information :

- Ces tarifs ont été calculés pour l'année scolaire (déduction faite des semaines de stage).
- La facturation est annuelle sur 10 mois (de septembre à juin) et vous sera envoyée début octobre ; les échéanciers de règlement se calculent sur 9 mois (du 10 octobre au 10 juin). Les chèques d'acomptes servent à couvrir la scolarité du mois de septembre.

Restauration

Ces tarifs de restauration tiennent compte des périodes de stages et s'arrêtent fin mai.

Tarifs pour 5 repas de midi + 4 repas soir + 4 petits déjeuners (pain)

AB1	1 635 €	(Les jours de stage du 22/05/18 au 30/06/18 ont été déduits)
AB2	1 527 €	(Les jours de stage du 16/01/18 au 24/02/18 ont été déduits)
BC1	1 635 €	(Les jours de stage du 18/05/18 au 30/06/18 ont été déduits)
BC2	1 527 €	(Les jours de stage du 03/01/18 au 23/02/18 ont été déduits)

A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en achetant des tickets repas à l'accueil de l'établissement. Pour le petit déjeuner et le repas du soir, ils pourront s'organiser à la résidence.